

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/12/2012

Réception par le Prefet : 11/12/2012

Publication : 13/12/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2012-6-6-6

Séance du mercredi 5 décembre 2012

BUDGET PRIMITIF 2013 EQUIPEMENTS RURAUX C02 ELECTRIFICATION RURALE C221

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne en date du 13 novembre 2012,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

décide d'inscrire au titre des programmes d'investissement dans le domaine des Equipements Ruraux 2013 – Electrification Rurale, Programme C221, les montants de 100 000 € en Autorisations de Programme et de 150 000 € en Crédits de Paiement,

décide de donner délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation et la programmation des opérations correspondantes.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions